

ÉLECTION PARTIELLE ORGANISÉE POUR POURVOIR UN SIÈGE DANS LE COLLEGE C
– SECTEUR 2 À LA COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADÉMIQUE DE
L'UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE

Scrutin des 24 et 25 novembre 2022

Le Président de l'Université de Caen Normandie,

Vu les articles L712-5 et D719-1 à D719-40 du Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Caen Normandie,
Vu l'arrêté en date du 19 septembre 2022,
Vu le procès-verbal du scrutin auquel il a été procédé le 25 novembre 2022,

DECIDE

Article 1^{er} : Est proclamée élue à la Commission de la recherche du Conseil académique de l'Université de Caen Normandie au titre du collège c (personnels pourvus d'un doctorat autre que d'université ou d'exercice n'appartenant pas au collège des professeurs des universités et personnels assimilés, ni au collège des personnels habilités à diriger des recherches) :

Secteur 2

▪ **Anne GOURIO**

Article 2 : La présente décision sera transmise à Madame la Rectrice, chancelière des universités.

Caen, le 28 novembre 2022

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUI

ANNEXE

**COLLÈGE C DES PERSONNELS POURVUS D'UN DOCTORAT AUTRE QUE D'UNIVERSITÉ OU D'EXERCICE
N'APPARTENANT PAS AU COLLÈGE DES PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS ET PERSONNELS
ASSIMILÉS, NI AU COLLÈGE DES PERSONNELS HABILITÉS À DIRIGER DES RECHERCHES**

Secteur 2 :

Nombre d'électeurs inscrits	189
Nombre de bulletins dans l'urne	80
Nombre de suffrages exprimés	69
Nombre de bulletins blancs	11
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de sièges à pourvoir	1

La candidate Anne GOURIO a obtenu 47 voix donnant droit à l'attribution du siège.

La candidate Pascale LECONTE a obtenu 22 voix.

Caen, le 28 novembre 2022

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUI